

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1336
SÉANCE DU 17 MAI 2022

**Crédit complémentaire de 55 906,67 francs en vue du bouclement du
crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures
automobiles légères (PR-1336)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 60 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères du Service d'incendie et de secours (PR-1105 II votée le 29 avril 2015), un crédit complémentaire de 55 906,67 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Fabienne Beaud

Le Président:


Amar Madani